

Image not found or type unknown



Reparation chez locataire défaillant

Par **appartacreil**, le **15/09/2011 à 10:54**

Bonjour,
Dois-je faire des réparations sur des équipements (ex: chaudière, pb de fuite d'eau..) chez un locataire qui ne paie plus ses loyers?
Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **15/09/2011 à 12:22**

oui, tant que le bail est en cours, vous avez les obligations d'un bailleur.

Par **appartacreil**, le **15/09/2011 à 13:50**

Bonjour, merci pour votre réponse.
Certes, il y a les obligations du bailleur mais me semble t-il le locataire également.
Avez-vous vous des liens sur des textes, jurisprudences..

Par **mimi493**, le **15/09/2011 à 13:57**

Oui le locataire a des devoirs, les deux ont des droits et des devoirs.
Vous voulez des jurisprudences disant que le bailleur n'a plus à remplir ses devoirs si le locataire ne remplit plus les siennes ? Je n'en ai pas mais pour avoir fait condamner mon bailleur, en 1ère instance, à des dommages et intérêts pour des travaux non faits, alors qu'en rétorsion (j'étais jeune, c'était mon 1er appart) j'avais cessé de payer mes loyers (sans prouver par une LRAR que c'était lui qui avait commencé, DI égaux aux loyers impayés du coup, je n'ai pas eu à les

payer), je peux vous dire que c'est un risque réel pour vous.

Par **appartacreil**, le **16/09/2011** à **11:01**

Merci pour ce partage d'expérience.
Bonne journée.